

Ville de Castelnaudary

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de la Sécurité et des Affaires Générales**ARRETE DU MAIRE** PG/NN/JL/MD - N°2026-284-AG**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**
à
Mme Jacqueline RATABOUIL, Cinquième Adjoint

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 portant élection et installation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjoint chargé de l'**Administration Générale, des ressources humaines et du Contrat Local de Santé** est déléguée pour traiter et signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Les actes et documents relevant des compétences susvisées et notamment :
- Les foires et marchés,
- Les arrêtés relatifs à la circulation et au stationnement sur la voirie communale et toutes mesures s'y rapportant, en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 4^{ème} adjoint,
- Les conventions et arrêtés d'occupation du domaine public,
- Les actes relevant de la révision ou de l'établissement des listes électorales, des élections générales et professionnelles. En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjoint, la délégation de fonction et de signature en la matière sera assumée par Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 4^{ème} adjoint, étant précisé qu'en matière d'établissement des listes électorales la délégation couvre le champ suivant :
 - Vérifier si la demande d'inscription de l'électeur répond aux conditions mentionnées au 1 de l'article L 11 ou aux articles L 12 à L 15-1 du code électoral,

- Radier les électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions mentionnées au 1 de l'article L 11 ou aux articles L 12 à L 15-1 du code électoral à l'issue d'une procédure contradictoire,
- Notifier aux électeurs intéressés dans un délai de deux jours les décisions prises,
- Les transmettre dans le même délai à l'institut national de la statistique et des études économiques, aux fins de mise à jour du répertoire électoral unique,
- Madame Jacqueline RATABOUIL est habilitée à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU).
- Les actes relatifs aux débits de boissons. En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjoint, la délégation de fonction et de signature en la matière sera assumée par Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 4^{ème} adjoint,
- Les actes relatifs aux cimetières communaux
- Les actes relevant des affaires générales : état civil, étrangers, recensement militaire, recensement de la population, transport de personnes, jurys d'assises, légalisation de signature,
- Le suivi et l'animation du Point d'Accès au Droit,
- Le suivi du projet de Maison de la Justice et du Droit,
- Le suivi de la gestion des Délégations de Services Publics,
- Au suivi des Commissions Départementales Sécurité Incendie et d'accessibilité. En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjointe, Madame Hélène GIRAL, 1^{ère} adjointe assurera cette délégation.
En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjointe et de Madame Hélène GIRAL, 1^{ère} adjointe, Monsieur Patrick FREUDENREICH, Conseiller Municipal délégué, assumera cette délégation de fonction et de signature.
- Les actes se rapportant à la gestion des ressources humaines de la Mairie,
- Par subdélégation, dans le cadre des compétences confiées au Maire par le Conseil Municipal à l'alinéa 5 de la délibération n°2026-73 du 21 Mars 2026, les conventions de location de salles municipales.
- Les actes et documents relevant de l'action sociale, de la santé, de la famille et notamment :
 - Les actions générales de prévention et de développement social en faveur de la famille et des personnes en difficulté,
 - Les relations avec les professions médicales et paramédicales,
 - Les actes relatifs à l'aide à l'installation des médecins
 - Les actions de promotion et de prévention en matière de santé publique,
 - Le Contrat Local de Santé ainsi que ses développements,

– Le pilotage du dossier de Maison Sport – santé, en lien avec Madame Sabine CHABERT, 7ième Adjointe,

- Les arrêtés d'hospitalisation pour troubles mentaux les semaines où Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjointe, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,
- Les actes soumis au pouvoir de police du Maire plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Madame Jacqueline RATABOUIL, 5^{ème} adjointe, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanence des adjoints.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

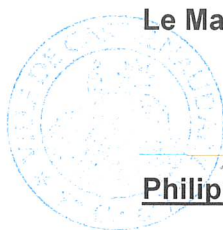
Notification du présent arrêté à :
Madame Jacqueline RATABOUIL
Le : 23/03/26

Signature de l'intéressé



Castelnaudary, le 21 Mars 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER

